Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251217-DB_2025_137-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le **dix-sept décembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, M. KIDDEM Omar, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine **(dès son arrivée à 19h00 pour la question n°2025-132)**, Mme LEMAITRE Julie, M. RENAULT Gaétan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. CORMAND Yvon	a donné procuration à	M. ALLAND Patrick
Mme MACRE Amélie	a donné procuration à	Mme LE THERIZIEN Hélène

Secrétaire de séance : Mme FEUNTEUN Cristina

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2025-137
Rapporteur : Alain RAULT, Adjoint au Maire

OBJET : VIE ASSOCIATIVE – MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE MOTRICITÉ DE L'ALSH ET APPROBATION DES MODALITÉS D'UTILISATION

La construction du nouvel accueil de loisirs sans hébergement, situé rue Jean Jaurès, d'une surface de 1 000 m², dispose d'une salle de motricité de 80 m² qui peut être mutualisée avec les écoles trégueusiennes mais aussi avec le tissu associatif local.

Dans cette perspective, et pour permettre un fonctionnement fluide entre les différents utilisateurs, il convient d'en définir les modalités.

Conditions d'utilisation de la salle (à partir de janvier 2026)

1. Type d'activités autorisées
La salle est exclusivement destinée à des activités ne nécessitant ni ballons, ni matériel tel que tables et chaises, la salle n'étant pas équipée en mobilier.

2. Matériel et Logistique
Aucune demande de transport de matériel (tables, chaises, estrade, etc.) ne sera acceptée. Le stockage de matériel appartenant aux associations n'est pas autorisé.

3. Entretien et Propreté
L'association utilisatrice est tenue de nettoyer la salle après chaque occupation. Le matériel de nettoyage et les poubelles nécessaires seront mis à disposition.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251217-DB_2025_137-DE

4. Périodes et Horaires d'accès

Pour les associations, la salle est disponible du lundi au vendredi, à partir de 19h15. Toute demande pour le samedi/dimanche sera examinée par les services de la Ville.
Pour les écoles, la salle est disponible sur le temps scolaire, sous réserve de la non occupation par les services de l'Enfance-Jeunesse-Education de la Ville.
Exceptions : La salle n'est pas accessible ni pendant les vacances de Noël ni en période estivale.

5. Modalités d'accès

L'accès se fait au moyen d'un badge. Ce badge doit être retiré auprès du service de la Vie Associative.

La mise à disposition de la salle de motricité est conditionnée à la signature d'une convention entre les parties (ville et utilisateur).

Considérant la construction du nouvel l'ALSH avec une nouvelle salle de motricité située rue Jean Jaurès ;

Considérant que cette mise à disposition s'inscrit dans le cadre d'une politique de soutien à la vie associative et éducative ;

Considérant la pertinence de mutualiser les équipements publics ;

Considérant la nécessité de définir les modalités d'utilisation de cet équipement pour garantir sa bonne gestion, sa sécurité et sa compatibilité avec son affectation principale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE la mise à disposition de la salle de motricité de l'ALSH Les Loustics, au profit des associations et des écoles trégueusiennes, conformément aux conditions énumérées ci-dessus,**
- **PROPOSE que les éventuelles modifications de modalités d'usages soient examinées par la Commission Vie Associative et Sportive,**
- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions d'occupation des lieux ainsi que tout document se référant à ce dossier.**

A Trégueux, le 19 décembre 2025

La secrétaire de séance,

Mme FEUNTEUN Cristina

Le Maire,

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine